

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal DU 13 mars 2017

### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 16 JANVIER 2017

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU

Remarques : néant

### 2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

#### A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

##### Supérette-Poste :

Plans toujours à l'étude. Le mur de refend entre la supérette et la poste doit être en partie abattu. Attention au seuil des marchés publics, une consultation devra être mise en place avec plusieurs entreprises. Critères de sélection : Compétences, Prix, Respect des délais.

Club house : suite à la tempête quelques réparations ont été réalisées en régie sur le toit (tôles).

Visite de la commission M.A.M. à l'espace multi accueils de Thenezay : coût de cette réalisation neuve : 2.200 €/m<sup>2</sup> avec 70 % de subvention. Pour la rénovation du bâtiment de la halte garderie de Secondigny : 2.600 €/m<sup>2</sup> avec 80 % de subvention. Prochaine étape pour le groupe de travail : visite d'une MAM à St Aubin le Cloud. Affaire à suivre.

Eglise : L'entreprise Grunewald a de nouveau été contactée pour des gouttières récurrentes.

#### B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINE

- Effacement des réseaux route de Clessé : réunion avec tous les concessionnaires. Une étude de faisabilité sera présentée prochainement en incluant la rue des jardins. Réalisation des travaux sur le budget 2018 pour prétendre à une participation de Seolis.
- Sapinière communale de Nantilly : Voir le classement de cette parcelle (bois, décharge ou autres classement fiscal ?). Le conseil émet un avis favorable pour exploiter le bois mais prendre contact avec une autre entreprise pour avoir une autre proposition de reprise du bois coupé.
- PLUi : une carte du centre bourg a été remise à la mairie pour vérifier les zones constructibles, les bâtiments publics, les zones de loisirs, les parking, etc...

Par suite, un cabinet d'études a été retenu par l'Agglo qui élaborera le PLUi qui pourrait alors être mis en application à partir de 2020 au minima. En attendant, c'est le PLU qui s'applique.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, Mr BLOT a participé à une réunion organisée par la Chambre d'Agriculture, dont l'objet était la remise d'un diagnostic sur les projets des agriculteurs à plus ou moins long terme. 18 agriculteurs sur 45 y ont participé. Une autre réunion aura lieu après avoir contacté tous les agriculteurs de la commune.

Le maire rappelle que l'objectif principal du PLUi est de redonner des zones à l'agriculture. Ce document, très important, fixera le territoire sur 15 à 20 ans.

- **Récupération des encombrants** : semaine 14.

#### C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

- **T.A.P.** : une rencontre avec l'agglomération a été organisée pour lancer une offre d'emploi pour 24 heures hebdomadaires (dont 6 h coordinatrice(eur) TAP à Chiché).
- **Cantine** : Prix de revient du repas = 3,96 € (prix demandé pour les familles 2,65 €).

#### D) ECOLES : VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Réunion de la commission le 6 mars à 18 h 30.

- 14 juillet : seule « l'espérance bouliste » avec une vingtaine de bénévoles tiendra la buvette. Choix du fournisseur pour le feu d'artifice à voir en commission.
- Forum des associations : une douzaine d'associations se sont inscrites pour le moment. Une réunion aura lieu le 18 avril à 19 h 00 à la salle de réunion. Préparation de cette réunion prévue le 3 avril à 18 h 30.
- Achat de tables pour la salle des fêtes et cantine : rendez-vous le 16 mars à 8 h 30 à la salle.
- Journée conviviale avec les employés de la commune et de la maison de retraite : dans l'impossibilité de trouver un samedi disponible en juin, il est décidé d'organiser cette journée tous les 2 ans.

#### E) COMMUNICATION

- Dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération, à partir du 15 mars les demandes de cartes d'identité seront réalisées uniquement dans les mairies équipées du matériel pour la prise des empreintes (notamment, Bressuire, Moncoutant, Mauléon, Airvault). En effet, les demandes de CNI seront désormais traitées selon les mêmes modalités que celles antérieurement adoptées pour les passeports.
- Demande pour louer une salle à l'effet de présenter une complémentaire communale : Mr le maire reprendra contact avec la société d'assurance.
- CLIC Nord Deux-Sèvres et CLIC Pays de Gâtine pour location de la salle : accord pour la gratuité
- Conseil d'école : le 21 mars

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi SRU, un recensement des logements locatifs sociaux (LLS) a été donné par la Préfecture et il en résulte que la commune de CHICHE compte 697 logements dont 35 locatifs sociaux soit un taux LLS de 5,02 %.
- Informations de l'agglo :
  - o concernant le contingent intercommunal incendie 2017: il s'élève pour la commune de CHICHE à la somme de 37.137,17 €, soit une augmentation de 14,33 % par rapport à 2016.
  - o Statistiques de prêts pour 2015 à la bibliothèque : 6502 soit + 16 % par rapport à 2014. A noter que le conseil communautaire a voté la gratuité de l'abonnement à compter de 2017.
- Demande de L'USEP : accès au parc pour le 9 mai pour une rencontre sportive : accordée.
- Fermeture du bureau de Poste : le maire tient à préciser qu'il s'agit bien d'une décision des responsables de la poste (voir compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2016) et non pas une décision municipale. Le conseil municipal lors de sa séance du 11 décembre 2017 a répondu à la demande du directeur de la poste et émis un avis favorable pour le relais point poste commerçant.
- Permanence élections : pour les permanences aux prochaines élections, il est demandé à chaque conseiller de proposer des noms de scrutateurs et d'un remplaçant en cas d'absence.
- Embauche d'un saisonnier (voirie, espaces verts) : 12 voix pour une semaine à l'essai.

### **3. VOTE POUR ENVOI DES CONVOCATIONS AUX CONSEILS MUNICIPAUX PAR MAIL**

Avis défavorable pour l'envoi par mail. L'envoi par la poste est donc conservé.

### **4. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DU TEMPS PASSÉ POUR LA PARTICIPATION AUX CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX**

Le conseil décide d'accorder le temps de travail mais pas de prise en charge des frais de déplacements. Sauf si la demande émane de l'employeur.

### **5. DÉLIBÉRATION SUR LE VOTE DES INDEMNITÉS AUX ÉLUS SUITE À LA PARUTION DU DÉCRET DU 26/01/2017 RELATIF À LA MODIFICATION DE L'INDICE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

La délibération précisant le taux des indemnités sera prise en précisant que les indemnités sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique. Vote pour à l'unanimité. (4 abstentions : Mrs MARY et RENAUDET et Mmes TURPEAU et PICHERIT).

### **6. APPROBATION DU COMPTE D'EMPLOI DE LA SUBVENTION ALLOUÉE À L'OGEC**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'en vertu de l'**arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 1999 modifiant le contrat simple de l'Ecole Notre-Dame en contrat d'association à l'enseignement public signé entre l'Etat et ladite école privée**, la Directrice de l'Ecole privée Notre-Dame de Chiché lui a remis le compte d'emploi de la subvention allouée en 2016 par la commune à ladite école.

Ce compte d'emploi était appuyé de toutes les justifications utiles, en l'occurrence les factures s'élevant à la somme de 85.762,93 €. Cette somme étant supérieure au montant de la subvention allouée en 2016 (soit 77.147,00 €.).

Après avoir examiné tout le détail de ce compte d'emploi, visé par le Président du Comité de Gestion des Ecoles libres de Chiché, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte d'emploi de la somme versée en 2016 par la commune, soit 77.147,00 €, en guise de participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Notre-Dame de Chiché.

#### **7. VOTE DE LA SUBVENTION 2017 À L'OGEC**

Pour l'année 2017, compte tenu des demandes présentées par l'O.G.E.C. et vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 1999 modifiant le contrat simple de l'école Notre-Dame en contrat d'association à l'enseignement public signé entre l'Etat et ladite école privée, le conseil municipal décide d'allouer pour l'école privée Notre-Dame de CHICHE une subvention de 78.309,00,00 €, soit pour un total de 113 élèves inscrits dans l'établissement et domiciliés à CHICHE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 693 € / élève.

Le maire précise que cette subvention n'est pas supérieure à la somme dépensée pour un enfant de l'école publique qui accueille pour la même année (2017), 95 élèves pour une dépense correspondante inscrite au budget communal de 65.859,21 €, soit 693,25 € / élève.

Le conseil municipal autorise le maire à verser la somme ci-dessus et précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6558.

#### **8. VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET DEMANDE D'ACHAT D'UN MINI TRAMPOLINE POUR LA SALLE DE GYM**

La commission « animation » propose 1 % d'augmentation. Accord du conseil.

- AFN : 73 € en 2016 et demande pour 100 € pour 2017. Accord du conseil
- Stock car : 750 € en 2015 mais non versés en 2016 : 1538 € en 2017 (+ 1% d'augmentation en 2017).
- Gym St Martin : achat d'un mini trampoline : accord du conseil pour acheter directement par la commune afin de récupérer la TVA. Le trampoline pourra donc servir aux enfants des écoles.

#### **9. CONTRAT DU LASAT POUR LA RECHERCHE LÉGIONNELLE DANS LES EAUX SANITAIRES**

492 € pour le contrôle de 5 points. Avis favorable du conseil.

#### **10. QUESTIONS DIVERSES**

Dates des prochaines réunions :

22 mars : commission finances à 18 h 30 pour la préparation du budget

23 mars : CCAS à 18 h 30

27 mars : commission PLUi à 19 h 00

30 mars : 18 h 30 vote du budget CCAS et à 19 h 00 vote du budget commune.

10 avril – 15 mai et le 6 juin : conseil à 20 h 30